



### Circulaire n° 8

- Suivi des cas d'élèves testés positifs au covid-19
- Rappel des mesures actuelles : port du masque, obligations en cas d'enfant malade
- Renforcement des mesures : aération, activités extra-muros, cours d'EPS, diners, licenciement des élèves en cas d'étude annoncée
- Mesures additionnelles afin de limiter les interactions entre les groupes-classes dès ce jeudi 25/03 et jusqu'au congé de Pâques

Binche, le 23 mars 2021

Chers Parents,

Ce courrier fait suite aux décisions du Comité de Concertation du 19/03 et à la circulaire 8027 du 22/03 de la FWB qui imposent des mesures sanitaires supplémentaires dans le milieu scolaire, au vu de la forte concentration de cas dans les clusters dans certaines écoles. Notre Collège reste épargné jusqu'à présent.

Dès lors, les décisions prises dans ce cadre s'inscrivent dans le double objectif de :

- Maintenir l'activité scolaire dans les écoles qui ne rencontrent pas de problèmes liés à des cas COVID tout en y renforçant la sécurité ;
- Agir plus vite et plus fort face aux débuts de clusters.

Ces décisions s'appliqueront à partir du mercredi 24 mars et jusqu'aux vacances de Pâques.

#### ➤ Suivi des cas d'élèves testés positifs au covid-19

Le suivi s'effectue comme antérieurement :

- Tracing minutieux des élèves positifs,
- Écartements des enfants à haut risque et obligation de testing pour ceux-ci,
- Suivi de la situation épidémiologique dans la classe de ces enfants
- Déclaration de cluster si nécessaire, selon les recommandations du PSE.

Cependant, **exclusivement dans les communes identifiées comme à surveiller**, dès qu'**UN** cas positif apparaît dans une classe, celle-ci est fermée jusqu'aux vacances de Pâques. Les élèves sont mis en quarantaine et doivent se faire tester selon les protocoles en vigueur. **Ce n'est pas le cas de notre commune, pour le moment.**

#### ➤ Rappel des mesures actuelles : port du masque, obligations en cas d'enfant malade

- Port du masque obligatoire pour **tous**, à l'école et aux abords de l'école entre 7h00 et 17h00.
- Obligation de garder les enfants malades à la maison sauf avis favorable du médecin pour le maintien en collectivité, et de les faire tester quand cela est requis selon les protocoles en vigueur. Lorsqu'un élève est testé positif, les cohabitants sont considérés comme des contacts à haut risque et doivent être mis en quarantaine et testés conformément aux protocoles en vigueur.

- Obligation de prévenir l'école si votre enfant est en quarantaine et surtout, si le test s'avère positif afin d'enclencher la procédure de tracing.

➤ **Renforcement des mesures : aération, activités extra-muros, cours d'EPS, diners, licenciement des élèves en cas d'étude annoncée**

- Maintien de l'aération dans les classes (avant les cours, aux inter-cours, pauses et après les cours).
- Maintien des activités extra-muros et d'éducation physique (EPS) uniquement en plein air.
- Maintien des diners en classe ou à l'extérieur autour des points de repère de la cour.
- Licenciement exceptionnel des classes en début et fin de journée lorsque l'absence d'un enseignant est annoncée la veille (notification et signature dans le journal de classe par l'éducateur-référent).

➤ **Mesures additionnelles afin de limiter les interactions entre les groupes-classes dès ce jeudi 25/03 et jusqu'au congé de Pâques**

- Suspension de l'accompagnement méthodologique et de la remédiation mathématique.
- Maintien de l'étude du soir exclusivement organisée en extérieur. S'équiper en fonction du temps !
- Études en journée organisées en extérieur. S'équiper en fonction du temps !
- Interdiction pour les tiers, dont les parents, d'entrer dans l'enceinte de l'école, sauf cas de force majeure (RDV avec la direction ou la préfète pour un fait grave). Il n'est plus permis par exemple, d'apporter sac de sport, cours, travaux, repas oubliés, etc. à l'Accueil.

L'école continue de prendre courageusement sa part dans l'effort collectif de lutte contre le virus, dans un équilibre entre le droit à l'éducation et la sécurité collective. Vous et nous y participons toutes et tous depuis plus d'un an, avec résilience.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration et vous prions de croire, chers Parents, en l'assurance de notre considération la meilleure.

Continuons, encore et encore, à prendre soin des uns et des autres.

L'équipe de direction,

J. Marcq  
Directrice-adjointe f.f.

C. Losseau  
Préfète de discipline  
et d'éducation

A. Verhaeren  
Directrice